

Rouen

PUBLIE LE 28 JUIN 2024

VILLE DE ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUIN 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

1 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2023**PRESENTS** : M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire.

Mme Caroline DUTARTE, M. Jean-Michel BEREGOVOY, Mme Laura SLIMANI, M. Kader CHEKHEMANI, M. Manuel LABBE (absent entre 15 h 45 et 16 h 40), M. Sileymane SOW, Mme Florence HEROUIN-LEAUTEY (représentée par Mme Christine de CINTRE après son départ de la séance à 19 h 22), M. Matthieu de MONTCHALIN, Mme Amèle MANSOURI, Mme Sarah VAUZELLE, M. Nicolas ZUILI, Adjoints au Maire,

Mme Hortense HECTOR (représentée par M. Mamadou DIALLO après son départ de la séance à 18 h 30), Mme Annie BOULON-FAHMY, Mme Elizabeth LABAYE, M. Mohamed BERBRA, M. Mamadou DIALLO, M. Jean DE BEIR (représenté par M. Jean-Michel BEREGOVOY après son départ de la séance à 19 h), M. Yves SORET, Mme Françoise LESCONNEC, M. Kader FEHIM (représenté par M. Mohamed BERBRA après son départ de la séance à 18 h 45), M. Pierre-Yves ROLLAND, M. Cyrille MOREAU (à partir de 14 h 45), Mme Marie FOUQUET, Mme Marie DESBORDES (représentée par Mme Caroline DUTARTE jusqu'à son arrivée en séance à 17 h 30), Mme Marie ATINAULT (représentée par Mme Zohra AMIMI de 15 h 25 à 16 h 15 puis après son départ de la séance à 18 h 10), Mme Christine de CINTRE, M. Abdelkrim MARCHANI (représenté par Mme Zohra AMIMI de 16 h 45 à 17 h 30), M. Thibaut DROUET, Mme Zohra AMIMI, Mme Aliénor DUREUIL-BENSAHOU, M. Adrien NAIZET, M. Samuel de GENTIL-BAICHIS (jusqu'à son départ de la séance à 20 h 05), M. Valentin RASSE-LAMBRECQ, Mme Louisa MAMERI, M. Franque-Emmanuel COUPARD LA DROITTE (jusqu'à son départ de la séance à 19 h 05), M. Bruno DEVAUX (jusqu'à son départ de la séance à 19 h 05), Mme Hayet ZERGUI, Mme Sophie CARPENTIER (représentée par Mme Marine CARON jusqu'à son arrivée en séance à 17 h 45), M. Pierre-Antoine SPRIMONT (jusqu'à son départ de la séance à 19 h 05), M. Guillaume CHAROULET (jusqu'à son départ de la séance à 19 h 05), Mme Marine CARON, Mme Marie BERRUBE (jusqu'à son départ de la séance à 19 h 05), Mme Félicie RENON, M. Jean-Pierre TREDET, Mme Samira HADDOUCHE, M. Kalminthe GOMIS, Mme Régine GOMIS, Conseillers Municipaux.

REPRESENTES : Mme Marie-Andrée MALLEVILLE (représentée M. Kader CHEKHEMANI), Mme Fatima EL KHILI (représentée M. Samuel de GENTIL-BAICHIS jusqu'à 20 h 05), M. Frédéric MARCHAND (représenté par Mme Françoise LESCONNEC), Mme Claire GUEVILLE (représentée par M. Jean-Pierre TREDET), M. Stéphane MARTOT (représenté par Mme Aliénor DUREUIL-BENSAHOU), Mme Chloé ARGENTIN (représentée par M. Manuel LABBE), M. Nicolas LEVARAY (représenté par Mme Laura SLIMANI).

VILLE DE ROUEN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 JUIN 2024
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

1 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2023

MESDAMES, MESSIEURS,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le compte financier unique concernant le budget principal de la Ville pour l'exercice 2023.

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

La Ville de Rouen a été retenue comme collectivité expérimentatrice de la production de ce document dès 2022, l'ensemble des collectivités étant tenu de l'adopter en 2026.

Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales. La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Le compte financier unique de la Ville pour le budget principal, dont vous trouverez une présentation détaillée en annexe à la présente délibération, est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

RESULTAT DE CLOTURE :

Excédent brut : + 22.369.678,14 €,

Résultat définitif après prise en compte des restes à réaliser – excédent net : + 22.369.678,14 €,

Le résultat de clôture exposé ci-avant sera repris lors du vote de la décision modificative n° 1 (budget supplémentaire) du budget principal pour l'année 2024.

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien vouloir émettre un avis favorable à l'adoption du compte financier unique du budget principal de la Ville pour l'exercice 2023, dont les principaux résultats sont rappelés dans le tableau suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (en €)	
<u>MOUVEMENTS REELS</u>	
Dépenses réelles de fonctionnement	154 399 952,96
Recettes réelles de fonctionnement	190 199 347,92
SOUS TOTAL	35 799 394,96
<u>MOUVEMENTS D'ORDRE</u>	
Dépenses d'ordre de fonctionnement	13 949 966,90
Recettes d'ordre de fonctionnement	176 145,20
SOUS TOTAL	-13 773 821,70
Résultat de l'exercice 2023	22 025 573,26
Résultat antérieur reporté 2022	15 402 432,62
Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2023	37 428 005,88
SECTION D'INVESTISSEMENT (en €)	
<u>MOUVEMENTS REELS</u>	
Dépenses réelles d'investissement	53 206 987,19
Recettes réelles d'investissement	24 374 837,75
SOUS TOTAL	-28 832 149,44
<u>MOUVEMENTS D'ORDRE</u>	
Dépenses d'ordre d'investissement	11 061 185,48
Recettes d'ordre d'investissement	14 835 007,18
SOUS TOTAL	13 773 821,70
Résultat de l'exercice 2023	-15 058 327,74
<u>RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES</u>	
Résultat antérieur reporté 2022	-9 565 534,94
Affectation en investissement d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2022	9 565 534,94
TOTAL	0,00
Résultat de clôture de la section d'investissement 2023	-15 058 327,74
Résultat de clôture 2023	22 369 678,14

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Matthieu de MONTCHALIN, Adjoint,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,
- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- La délibération du Conseil Municipal du 29 janvier 2020 autorisant la candidature de la Ville à l'expérimentation du Compte Financier Unique,
- L'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,
- L'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune de Rouen,
- Le compte financier unique pour l'exercice 2023 du budget principal de la Ville de Rouen ci – annexé.

CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique de la Ville pour l'exercice 2023 concernant le budget principal.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2023, le Conseil Municipal, délibérant sur le compte financier unique du budget principal de l'exercice 2023 dressé par M. le Maire :

- 1.- adopte le compte financier unique 2023, lequel peut se résumer par le tableau intégré à la présente délibération,
- 2.- constate les identités de valeurs avec les indications du Trésorier Principal Municipal relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3.- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (en €)	
<u>MOUVEMENTS REELS</u>	
Dépenses réelles de fonctionnement	154 399 952,96
Recettes réelles de fonctionnement	190 199 347,92
SOUS TOTAL	35 799 394,96
<u>MOUVEMENTS D'ORDRE</u>	
Dépenses d'ordre de fonctionnement	13 949 966,90
Recettes d'ordre de fonctionnement	176 145,20
SOUS TOTAL	-13 773 821,70
Résultat de l'exercice 2023	22 025 573,26
Résultat antérieur reporté 2022	15 402 432,62
Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2023	37 428 005,88
SECTION D'INVESTISSEMENT (en €)	
<u>MOUVEMENTS REELS</u>	
Dépenses réelles d'investissement	53 206 987,19
Recettes réelles d'investissement	24 374 837,75
SOUS TOTAL	-28 832 149,44
<u>MOUVEMENTS D'ORDRE</u>	
Dépenses d'ordre d'investissement	1 061 185,48
Recettes d'ordre d'investissement	14 835 007,18
SOUS TOTAL	13 773 821,70
Résultat de l'exercice 2023	-15 058 327,74
<u>RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES</u>	
Résultat antérieur reporté 2022	-9 565 534,94
Affectation en investissement d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2022	9 565 534,94
TOTAL	0,00
Résultat de clôture de la section d'investissement 2023	-15 058 327,74
Résultat de clôture 2023	22 369 678,14

La délibération est adoptée
(43 voix pour : groupe Fier.e.s de Rouen,
groupe Rouen l'écologie en actes – EELV-Génération.s-Citoyen.nes,
groupe communiste, élue non-inscrite)
(9 voix contre : groupe Rouen A'Venir Centre & Indépendants, groupe Au cœur de Rouen)

Fait à Rouen, en l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an susdits.

p. extrait conforme,
Le Maire de Rouen,

suivent les signatures,



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.